

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU BAS - RHIN

ANNEXE n° 19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
de VILLÉ

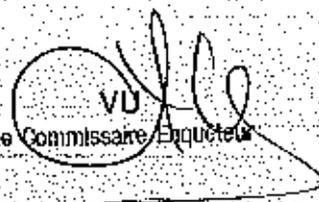
**REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
(SAGE)  
du Giessen et de la Lièpvrette

Objet de l'enquête publique :

Assurer l'information et la participation du public lors de l'élaboration du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Giessen et de la Lièpvrette.

Le 22.09.2014

  
Le Commissaire Enquêteur

OBJET DE L'ENQUÊTE :

élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) BIESSON LIEPVRETTE concernant 27 Communes du département du Bas-Rhin et 6 Communes du département du Haut-Rhin

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 8 septembre 2014 de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal administratif :

M. / Mme : VINCENT Adèle  
Profession : Architecte

Durée de l'enquête : 33 jours consécutifs.

Date d'ouverture : du 28 septembre 2014 au 31 octobre 2014 inclus

les	lundi	du	9	heures	00	à	12	heures	00
les	vendredis	de	16	heures	00	à	17	heures	00
les		de		heures		à		heures	
les		de		heures		à		heures	

REGISTRE D'ENQUÊTE :

comportant vingt feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à la Communauté de Communes de VILLE

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à la Préfecture du Bas-Rhin et à la Préfecture du Haut-Rhin aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RECEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

à la Com Com de VILLE.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

le	lundi	29/09/14	de	10	heures	00	à	12	heures	00
le	mercredi	15/10/14	de	16	heures	00	à	16	heures	00
le	vendredi	31/10/14	de	15	heures	00	à	17	heures	00

Voir extraits des textes réglementaires en page 32.

⊕ à la Com Com de Sélestat et du Val d'Argent ; et autres préfectoral

OBSERVATIONS

\* Le 29 septembre 2014 de 9<sup>h</sup> 45 à 12<sup>h</sup>  
Permanence du Commissaire  
Enquêteur =

Pas d'observation.

Le Commissaire Enquêteur

\* Le mercredi 8 octobre 2014 à 16<sup>h</sup> 05.

Suit de l'enquête par le  
Commissaire Enquêteur

Sans objet.

Le Commissaire Enquêteur

\* Le mercredi 15 octobre 2014, de 13<sup>h</sup> 30  
à 16<sup>h</sup>.

Permanence du Commissaire  
Enquêteur: pas d'observation.

Courrier déposé à la COMCOM le 23/10/14 de

① BÜRkert SAS concernant SAGE. Laurence Dolle

Enregistrement de ce courrier, date  
du 23 octobre 2014, dûment signé par M.  
Patrick REITERINGER, Directeur Indus-  
triel de la S.A.S. BÜRkert, Fluid Control  
Systems, le 27 octobre 2014 -

DOCUMENT n° 1, annexé au registre  
3 feuillets -

Dans le cadre du suivi de l'enquête par  
le Commissaire Enquêteur, à partir de  
9<sup>h</sup> - 20 -

Le Commissaire Enquêteur

\* Le vendredi 31 octobre 2014 de 14<sup>h</sup> - 20  
à 17<sup>h</sup> -

Permanence du Commissaire Enquêteur -

Enregistrement de la lettre datée du  
26/10/2014 de M. Bernard BAUD,  
Président de la DISTILLERIE G.E.  
PASSENEZ - 67000 VILLÉ -

②

DOCUMENT n° 2, annexé au registre  
deux feuillets - reçu le 31.10.2014.

Le Commissaire Enquêteur

Enregistrement de la lettre datée du  
26/10/2014 de M. Jean Louis HOERLE,  
Président de la CCI ALSACE -  
10 place Gutenberg - CS 20003  
67085 STRASBOURG Cedex.

③

DOCUMENT n° 3, annexé au registre  
deux feuillets - reçu le 31.10.2014.

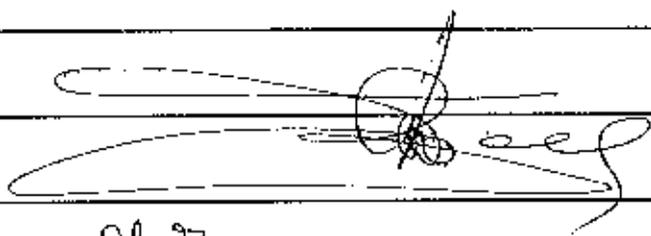
Le Commissaire Enquêteur

WACH Hubert 8 Rue de l'Églantière 67220 Illie

Dans cette étude il est à mon gré, pas assez question de curage. Tout le monde pense qu'il y a actuellement un sin d'eau dans les rivières alors que, à mon humble avis, l'eau n'est plus visible en surface du fait que les alluvions ont tellement rebouché les lits que cette eau coule en souterrain.

④ En ce qui concerne l'EPA (nouvelle maison de retraite de Illie) elle est en "ZONE INNONDABLE" alors il y a lieu de prévoir un mini un ou de mesure pour éviter toute catastrophe.

D'autre part on parle selon le dossier des Siennes alors qu'il y a e. 2 l'un descendant de Breitenbach et l'autre d'Orbin.



- LEDERHANN Patrice St Jeanice

- Entretien des retenues d'eau (St Martin, Weinspeltle)

- pompe à eau des particuliers pour arrosage (jardins ou auto)

⑤ - déboisement des zones humides

- Retour de sources privées captés vers le milieu

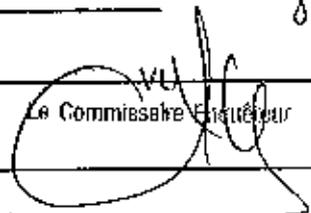
- créer une réserve d'eau ... ?? notuiel



Enregistrement de la lettre datée du 31  
octobre 2014, reçue par courriel, de M.

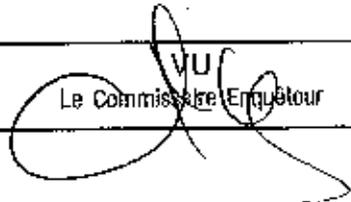
⑥ Jean-Claude CLAVERIE, Président de  
Alsace Nature Bas-Rhin, 8 rue Adèle Riton  
67000 STRASBOURG -

DOCUMENT n° 4 annexé au registre  
quatre feuillets -

  
Le Commissaire Enquêteur

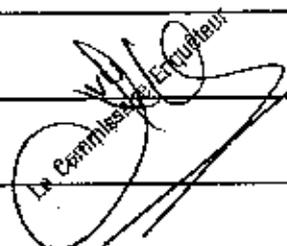
Plus DOUBLE reçu par FAX -

Fin de la permanence à 17<sup>h</sup>30  
suite aux enregistrements.

  
Le Commissaire Enquêteur

Registre  
clos -

Voir médailles  
en page 31/38.

  
Le Commissaire Enquêteur

Intervention n° 1

**burkert**  
FLUID CONTROL SYSTEMS

DOCUMENT n° 1, annexe au  
registre de la Cofcote de Ville  
et visé le 27 octobre 2014  
- 3 feuillets -

1/3

  
Le Commissaire Enquêteur

Cofcote  
de Ville

Dossier suivi par :

Madame Adèle VINCENT  
**Commissaire enquêteur**  
Commission d'enquête publique  
relative à l'élaboration et à l'adoption  
du SAGE Giessen-Lièpvrette  
Communauté de Communes du  
Canton de Villé  
67220 BASSEMBERG

Triembach-au-Val, le 23/10/14

Objet : Enquête publique relative à l'élaboration et à l'adoption du SAGE Giessen-Lièpvrette

Madame le Commissaire enquêteur,

L'entreprise Bürkert, spécialisée dans les systèmes de régulation des fluides pour de multiples applications industrielles (pharmacie, agroalimentaire, automobile, chimie,...), dispose d'un établissement situé à cheval sur les bans de Saint-Maurice, de Neuve-Eglise et de Triembach-au-Val.

A la pointe de la technologie dans notre domaine, Bürkert est un groupe familial allemand présent dans 35 pays et emploie sur le site alsacien plus de 210 personnes.

L'entreprise Bürkert a pris connaissance du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Giessen et de la Lièpvrette qui appelle de sa part les observations suivantes.

Nous avons pu constater qu'une grande partie de nos terrains situés sur Saint-Maurice, acquis en prévision d'éventuels développements de notre outil de production, est classée dans ce projet de SAGE comme « zone humide prioritaire ».

L'article 2 du règlement interdit, sauf à remplir certaines conditions très restrictives, toute atteinte à ces milieux naturels de sorte que ce projet de schéma vient véritablement « geler » toute une partie de notre terrain.

Ces terrains constituent la réserve foncière de notre entreprise, ce dont elle a impérativement besoin pour son développement à long terme. Dans les années 60, la décision du fondateur du groupe sur le choix de l'implantation du site à Triembach-au-Val reposait en grande partie sur la capacité d'agrandissement de ce site. La réserve foncière est un élément indispensable et un argument essentiel dans le cadre des concurrences inter-sites. Cet élément a encore été abordé lors de la visite du fils du fondateur, représentant des actionnaires du groupe, en juin dernier.

De plus, vous trouverez ci-joint un projet d'extension qui est en cours actuellement et qui préfigure d'autres évolutions à venir. Le site de Triembach-au-Val est un site pivot du groupe car il est le centre de compétence mondial pour le développement et la fabrication des capteurs. Le groupe a pour objectif un accroissement considérable de son chiffre d'affaire d'ici 2023, de sorte que son extension est indispensable. Cet accroissement sera également générateur d'emplois pour la vallée de Villé et ses environs.

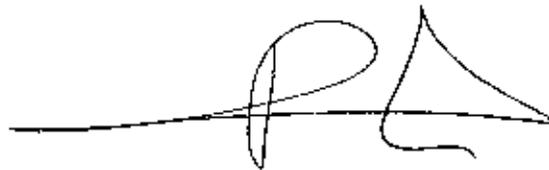
Une révision du zonage des « zones humides prioritaires » identifiées sur la commune de Saint-Maurice nous paraît dès lors nécessaire pour maintenir l'intérêt de ce site pour l'entreprise et sa capacité à investir dans son outil industriel.

Aussi, nous demandons à ce que les terrains de l'entreprise Bürkert ne soient pas classés dans le SAGE comme « zone humide prioritaire » ou « remarquable » afin de garantir leur caractère constructible dans les conditions du droit commun.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en compte ces quelques observations.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrick REIMERINGER  
Directeur Industriel



Copies : Mr RIEBEL - Conseiller Régional - Président de la Communauté de Communes du Canton de Villé - Maire de Saint Maurice  
Mr DEETJEN - Conseiller entreprise Risques et environnement CCI Alsace





Intervention n° 2  
DOCUMENT n° 2 annexé  
au registre, 2 feuillets -  
Reçu le 31.10.2014 -

  
Le Commissaire Enquêteur

1/2

Madame Adèle VINCENT  
Commissaire enquêteur  
Commission d'enquête relative à  
l'élaboration et à l'adoption du SAGE  
Giessen-Lièpvrette  
Communauté de Communes du  
Canton de Villé  
67220 BASSEMBERG

Cant. Cant.  
de Villé

Villé, le 24/10/14

Objet: Enquête publique relative à l'élaboration et à l'adoption du SAGE Giessen-Lièpvrette

Madame le Commissaire enquêteur,

La Distillerie Massenez, fondée en 1870, est une entreprise spécialisée dans l'élaboration et la fabrication des Eau-de-vie, Crèmes & Liqueurs et, depuis récemment, de cocktails.

Implantée dans le Val de Villé depuis son origine, la Distillerie Massenez est aujourd'hui implantée sur la zone industrielle HAECY à Villé non loin du Giessen qui passe en contrebas de la propriété.

La Distillerie Massenez a pris connaissance du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Giessen et de la Lièpvrette qui appelle de sa part les observations suivantes.

La Distillerie Massenez a un projet d'extension à moyen terme situé entre le Giessen et les bâtiments actuels et sur des terrains dont elle est propriétaire et par ailleurs actuellement classés comme constructible aux termes du Plan Local d'Urbanisme de la commune en vigueur. Concrètement, il s'agit, dans le prolongement de la boutique actuelle, de bâtir un institut présentant l'activité de l'entreprise.

Cette extension, adossée aux bâtiments actuels et qui aura une emprise réduite, ne devrait pas être de nature à porter atteinte au fuseau de mobilité du Giessen au droit de notre entreprise.

Toutefois, notre entreprise doit s'assurer que le SAGE en cours d'élaboration ne porte pas atteinte à ce projet qui est indispensable à l'entreprise dans le cadre de son développement et pour faire face à une rude concurrence dans notre secteur d'activité.

DISTILLERIE G.E. MASSENEZ • 67220 VILLÉ • FRANCE

Tel. 33 (0)3 88 85 69 86 • Fax 33 (0)3 88 85 69 00 • Internet : [www.massenez.com](http://www.massenez.com) • E-mail : [contact@massenez.com](mailto:contact@massenez.com)  
SAS au capital de 1.000.000 € • Siret 529.451.239.00014 • APE 1101 Z • R.C. Colmar B 529.451.239



2/2

Aussi, nous demandons à ce que l'entreprise Distillerie Massenez puisse réaliser son projet dans les conditions actuelles, sans que le SAGE en projet n'ajoute de contraintes supplémentaires.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en compte ces quelques observations, veuillez agréer, Madame le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard BAUD  
Président



**G. & J. Moasmez**®

EAU DE VIE DE FRUITS

*Strasbourg*

*67000 Ville*

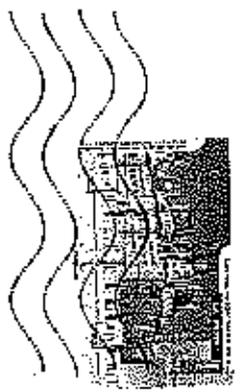
*France*

LA POSTE

249848

FRANCE

27-10-74



FRANCE 1974



1/2

Côté Côté de  
Ville.

  
Le Commissaire Enquêteur

Madame Adèle VINCENT  
**Commissaire enquêteur**  
Commission d'enquête relative à  
l'élaboration et à l'adoption du SAGE  
Giessen-Lièpvrette  
Communauté de Communes du  
Canton de Villé  
67220 BASSEMBERG

Dossier suivi par :  
Pierre-Antoine DEETJEN  
+ 33 (0)3 88 75 25 47  
Pa.deetjen@alsace.cci.fr

Strasbourg, le 24/10/14  
JLHoe/PAD

Madame le Commissaire enquêteur,

A titre liminaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace (CCI) salue la qualité du travail partenarial effectué par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et attache une grande importance à ce que ce travail de co-construction puisse se perpétuer à l'avenir.

Toutefois, dans le cadre de l'enquête publique relative au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Giessen et de la Lièpvrette, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace souhaite attirer votre attention sur le cas particulier de deux entreprises :

- La distillerie Massenez située à Villé
- L'entreprise Bürkert située sur les bans de Triembach-au-Val et Saint-Maurice

S'agissant de la distillerie Massenez, l'entreprise a un projet d'extension d'emprise limitée à moyen terme, situé sur les terrains dont elle est propriétaire et dans le prolongement de la boutique actuelle.

Compte tenu du caractère réduit de cette extension, ce projet ne devrait pas être de nature à porter atteinte au fuseau de mobilité du Giessen au droit de cette entreprise. La CCI souhaite toutefois s'assurer que la mise en œuvre du SAGE n'empêche pas la réalisation de cette extension nécessaire au développement de l'entreprise.

S'agissant de l'entreprise Bürkert, vous constaterez qu'une partie importante des terrains appartenant à l'entreprise sont classés par ce projet de SAGE comme « zone humide prioritaire ».

Or, le SAGE interdit, aux termes de l'article 2 du projet de règlement et des dispositions D.1.1.a et D.1.1.b. du PAGD, de porter atteinte à ces milieux naturels, ce qui pourrait obérer les potentialités de développement de cette entreprise à moyen et long terme. Ce classement aura ainsi pour effet d'amputer l'entreprise d'une grande partie des terrains acquis pour son évolution et par ailleurs actuellement constructibles.

Grâce à un dialogue permanent et à une écoute mutuelle attentive, l'entreprise et les communes concernées ont toujours su trouver les solutions les plus appropriées prenant en compte les différents enjeux en présence.

Dans ce cadre et à la suite de l'entreprise, il nous semble capital de pouvoir préserver la constructibilité des terrains de cette entreprise afin de lui permettre de se développer dans de bonnes conditions.

Deux pistes d'évolution pourraient ainsi être explorées afin de concilier positivement développement économique et préservation des milieux naturels :

- Réduire le zonage « zone humide prioritaire » afin de le faire coïncider avec la zone inondable identifiée par la commune de Saint-Maurice ;
- inventorer les terrains en cause de l'entreprise Bürkert comme « zone humide » sans toutefois être classés en « zone humide remarquable » ni en « zone humide prioritaire » au sens du PAGD et du règlement du SAGE.

S'agissant de cette seconde option, elle permettrait de matérialiser une zone de transition entre les milieux naturels qu'il conviendrait de préserver et les terrains nécessaires aux éventuelles extensions de l'entreprise Bürkert ainsi que sa prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

En tout état de cause, il nous semble nécessaire de préserver le caractère constructible des terrains de l'entreprise Bürkert afin de ne pas grever ses capacités de développement et partant celles du Val de Villé.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en compte ces quelques observations, veuillez agréer, Madame le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Il est très important  
dans la situation économique  
actuelle, de ne pas perdre  
nos entreprises par des mesures  
trop contraignantes.  
Avec toute ma sympathie*

Jean-Louis HOERLE  
Président



Intervention n° 6

DOCUMENT n° 4 annexé au registre  
COTI COTI de Villé



Région et Bas-Rhin  
8 rue Adèle Rihs  
67000 Strasbourg  
Tel : 03 88 37 02 58  
Fax : 03 88 79 52 65  
site internet : alsacenature.org  
www.alsacenature.org

Nos réf. : G6105/J-CC-02/551/2014

Vos réf. :

Suivi par : Jean-Claude CLAYERIE - Président d'Alsace Nature Bas-Rhin

Objet : Enquête publique : élaboration et adoption du SAGE

Giessen Liepvrette - Contribution d'Alsace Nature

Le feuillet  
reçu le 31/10/14.

Le Commissaire Enquêteur

Partout où la nature a besoin de nous

Strasbourg, le 31 octobre 2014

A l'attention de Mme VINCENT  
Commissaire enquêteur  
Communauté de Communes  
du Canton de Villé  
Centre administratif  
Route de Villé  
67220 BASSEMBERG

Madame la Commissaire enquêteur,

Vous conduisez une enquête publique concernant le SAGE Liepvrette-Giessen.

Comme nous l'avons fait valoir lors des réunions de concertation qui ont précédé l'enquête publique que vous conduisez, il nous apparaît que l'ensemble de la démarche manque d'ambition au regard des enjeux de restauration des masses d'eau que nous impose la Directive Cadre sur l'Eau. Ainsi, nous ne pouvons que déplorer que seuls deux enjeux majeurs ressortent de cette démarche au travers des zones humides (et uniquement dans les zones considérées comme prioritaires) et des fuseaux de liberté. En effet, cela conduit à obérer totalement l'ensemble des autres zones et avec elles les annexes hydrauliques, les zones de vallons, les affluents et l'ensemble du réseau de ruisseaux qui semblent échapper aux règles édictées par le SAGE alors qu'ils jouent un rôle primordial.

Il nous semble par ailleurs que pour répondre aux enjeux du SAGE, il est important de ne pas partir d'un état de référence qui serait l'existant. En effet, au cours des dernières années de nombreuses interventions ont eu lieu sur des secteurs comme par exemple sur la Liepvrette (vallon du Raenthal par exemple) où les zones humides en tête de bassin ont été remblayées. Ainsi, la restauration de ces secteurs est un impératif pour permettre l'atteinte des objectifs fixés. Nous vous présentons d'ailleurs en annexe, à titre d'illustration, quelques cas concrets sur la base de photos aériennes. Il apparaît clairement que cette consommation « par petites touches » se poursuit et impose une démarche ambitieuse de restauration de toute une série d'espaces.

Par ailleurs l'expérience montre que dans le cadre des fuseaux de mobilité, les conflits d'usage imposent aujourd'hui une acquisition des terrains par la force publique. C'est par exemple le choix retenu dans le cadre du programme de gestion de l'Il par la Région Alsace. Une démarche consistant à développer des périmètres Espaces Naturels Sensibles sur ces secteurs nous semble importante pour permettre à terme de redonner aux cours d'eau leur liberté tout en se prémunissant des conflits d'usages potentiels.

De plus, il nous semble que tant les indicateurs opérationnels que les moyens mobilisés pour s'assurer de l'intégration des préconisations et zonages du SAGE à l'amont des schémas de desserte forestière, des pré-études d'aménagement foncier et des chantiers collectifs voire des aménagements pastoraux, n'apparaissent pas clairement dans

2/4

la démarche actuelle. Pourtant cet enjeu, au regard notamment des profondes transformations que connaît la gestion forestière actuellement nous paraît d'une absolue nécessité.

Enfin, nous ne pouvons que souligner l'importance de l'intégration des enjeux du SDAGE dans le futur projet de contournante de Châtenois. Ce projet, s'il devait voir le jour, ne devrait bien entendu pas se contenter de mesures compensatoires mais bel et bien d'une réflexion conséquente sur les mesures d'évitement et de réduction permettant de préserver au mieux le champ d'expansion des crues et les zones humides du secteur. La mesure compensatoire ne pouvant venir qu'en toute fin de processus et pouvant, au regard des enjeux qui seront identifiés dans l'équation environnementale du projet, prendre diverses formes (renaturation de milieux, restauration des massifs alluviaux,...).

Comme vous l'aurez compris nous souhaitons au travers de ce SAGE que les actions donnent un nouveau souffle à la protection et à la restauration des masses d'eau et ce dans l'ensemble de ses composantes (milieux naturels, fuseaux de mobilité, continuité écologique, eau potable,...). Pour ce faire il nous apparaît que nous aurions pu aller plus loin dans la démarche et affirmer clairement quelques éléments qui nous paraissent manquer aujourd'hui.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame la Commissaire enquêteur, en l'expression de notre considération distinguée,

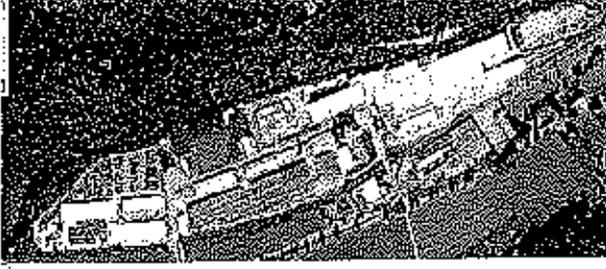
Jean-Claude CLAVERIE  
Président d'Alsace Nature Bas-Rhin



Ancien corps de ferme isolé se transforment en lotissement (après remblaiement) à Musloch



Remblaiement des zones inondables (prairie), destruction ripisylve, développement des neophyts, transformation des prairies en champs de maïs, à l'entrée est de Lièvre



Zone industriel (toujours en extension) à Bois l'Abbesse/Lièvre en zone inondable

49/49



Usine Rossmann et son extension, au sud: stockage de déblais du creusement de la galerie de secours

DOCUMENT reçu par FAX  
 faisant DOUBLE EMPLOI avec le  
 DOCUMENT n° 4 annexé au registre  
 (Intervention n° 6)



Région et Bas-Rhin  
 4 rue Adèle Piton  
 67000 Strasbourg  
 Tél : 03.88.37.07.58  
 Fax : 03.88.23.52.66  
 nic@region@alsacenature.org  
 www.alsacenature.org

Nos réf. : 06105/J-CC-02/SSI/2014

Vos réf. :

Suivi par : Jean-Claude CLAVERIE - Président d'Alsace Nature Bas-Rhin  
 Objet : Enquête publique : élaboration et adoption du SAGE  
 Giessen, Lièpvrette - Contribution d'Alsace Nature

Le Comité de l'Enquêteur

le 31/10/14  
 le feuillet

Partout où la nature a besoin de nous

Strasbourg, le 31 octobre 2014

A l'attention de Mme VINCENT  
 Commissaire enquêteur  
 Communauté de Communes  
 du Canton de Villé  
 Centre administratif  
 Route de Villé  
 67220 BASSEMBERG

Madame la Commissaire enquêteur,

Vous conduisez une enquête publique concernant le SAGE Lièpvrette-Giessen.

Comme nous l'avons fait valoir lors des réunions de concertation qui ont précédé l'enquête publique que vous conduisez, il nous apparaît que l'ensemble de la démarche manque d'ambition au regard des enjeux de restauration des masses d'eau que nous impose la Directive Cadre sur l'Eau. Ainsi, nous ne pouvons que déplorer que seuls deux enjeux majeurs ressortent de cette démarche au travers des zones humides (et uniquement dans les zones considérées comme prioritaires) et des fuseaux de liberté. En effet, cela conduit à obérer totalement l'ensemble des autres zones et avec elles les annexes hydrauliques, les zones de valtons, les affluents et l'ensemble du réseau de ruisseaux qui semblent échapper aux règles édictées par le SAGE alors qu'ils jouent un rôle primordial.

Il nous semble par ailleurs que pour répondre aux enjeux du SAGE, il est important de ne pas partir d'un état de référence qui serait l'existant. En effet, au cours des dernières années de nombreuses interventions ont eu lieu sur des secteurs comme par exemple sur la Lièpvrette (vallon du Rauenthal par exemple) où les zones humides en tête de bassin ont été remblayées. Ainsi, la restauration de ces secteurs est un impératif pour permettre l'atteinte des objectifs fixés. Nous vous présentons d'ailleurs en annexe, à titre d'illustration, quelques cas concrets sur la base de photos aériennes. Il apparaît clairement que cette consommation « par petites touches » se poursuit et impose une démarche ambitieuse de restauration de toute une série d'espaces.

Par ailleurs l'expérience montre que dans le cadre des fuseaux de mobilité, les conflits d'usage imposent aujourd'hui une acquisition des terrains par la force publique. C'est par exemple le choix retenu dans le cadre du programme de gestion de l'ill par la Région Alsace. Une démarche consistant à développer des périmètres Espaces Naturels Sensibles sur ces secteurs nous semble importante pour permettre à terme de redonner aux cours d'eau leur liberté tout en se prémunissant des conflits d'usages potentiels.

De plus, il nous semble que tant les indicateurs opérationnels que les moyens mobilisés pour s'assurer de l'intégration des préconisations et zonages du SAGE à l'amont des schémas de desserte forestière, des pré-études d'aménagement foncier et des chantiers collectifs voire des aménagements pastoraux, n'apparaissent pas clairement dans

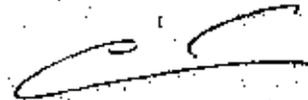
2/4

la démarche actuelle. Pourtant cet enjeu, au regard notamment des profondes transformations que connaît la gestion forestière actuellement nous paraît d'une absolue nécessité.

Enfin, nous ne pouvons que souligner l'importance de l'intégration des enjeux du SDAGE dans le futur projet de contournante de Châtenois. Ce projet, s'il devait voir le jour, ne devrait bien entendu pas se contenter de mesures compensatoires mais bel et bien d'une réflexion conséquente sur les mesures d'évitement et de réduction permettant de préserver au mieux le champ d'expansion des crues et les zones humides du secteur. La mesure compensatoire ne pouvant venir qu'en toute fin de processus et pouvant, au regard des enjeux qui seront identifiés dans l'équation environnementale du projet, prendre diverses formes (renaturation de milieux, restauration des massifs alluviaux,...).

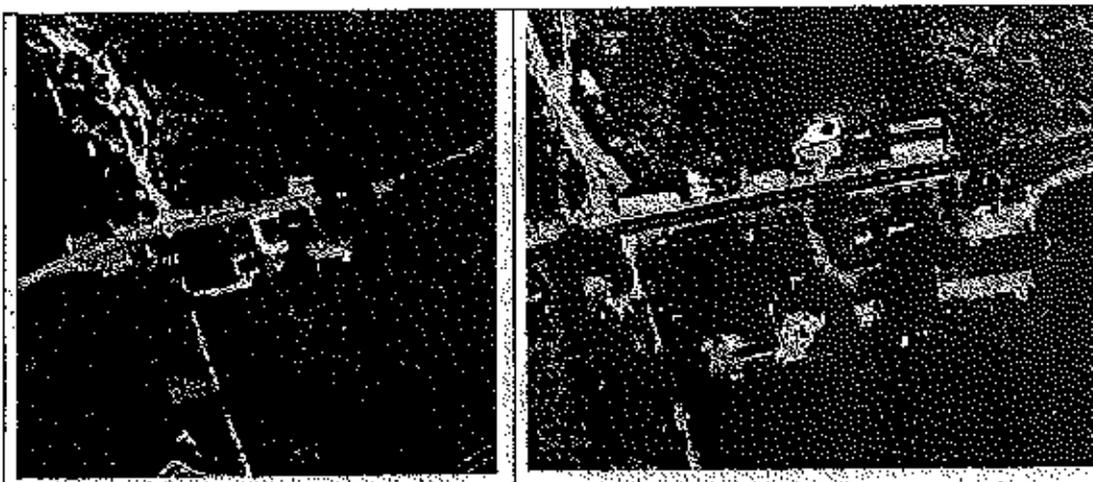
Comme vous l'aurez compris nous souhaitons au travers de ce SAGE que les actions donnent un nouveau souffle à la protection et à la restauration des masses d'eau et ce dans l'ensemble de ses composantes (milieux naturels, fuseaux de mobilité, continuité écologique, eau potable,...). Pour ce faire il nous apparaît que nous aurions pu aller plus loin dans la démarche et affirmer clairement quelques éléments qui nous paraissent manquer aujourd'hui.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame la Commissaire enquêteur, en l'expression de notre considération distinguée.

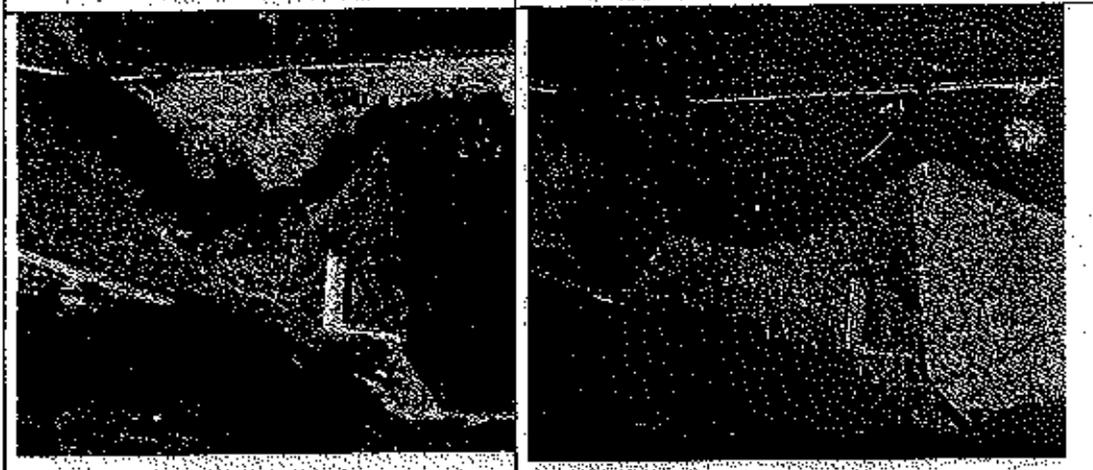


Jean-Claude CLAVIERIE  
Président d'Alsace Nature Bas-Rhin

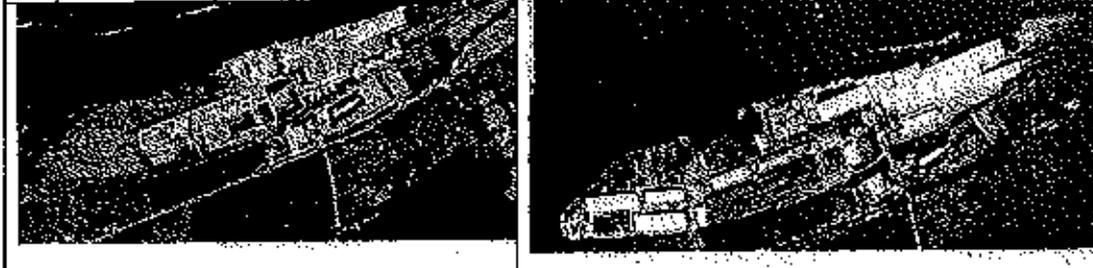
3/4



Ancien corps de ferme isolé se transforment en lotissement (après remblaiement) à Musloch

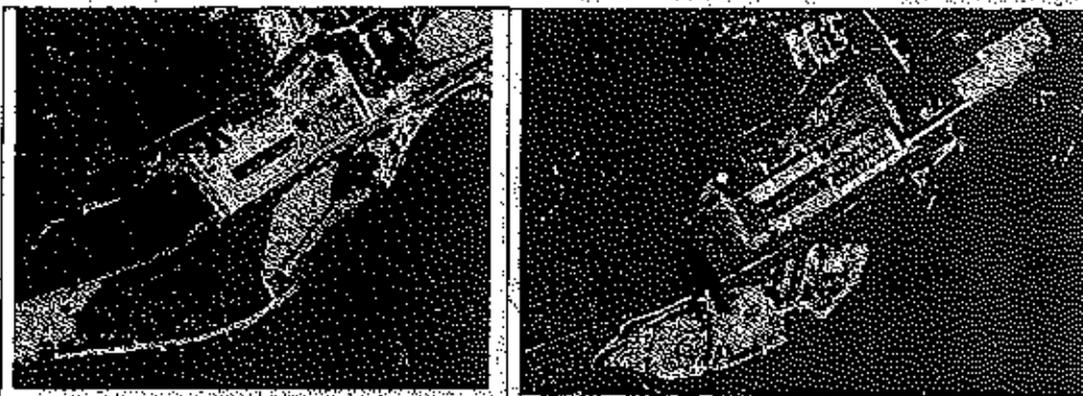


Remblaiement des zones inondables (prairie), destruction ripisylve, développement des neophytes, transformation des prairies en champs de maïs, à l'entrée est de Lièpvre



Zone industriel (toujours en extension) à Bois l'Abbessa/Lièpvre en zone inondable

19/14



Usine Rossmann et son extension, au sud: stockage de déblais du creusement de la galerie de secours

Le 31 octobre 2014 à 17 heures 30

le délai de l'enquête publique étant expiré,

je, soussignée VINCENT Adèle, commissaire enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant vingt-trois jours consécutifs,

du 29 septembre au 31 octobre 2014 inclus.

Les observations ont été consignées au registre par six personnes (pages n° une à six).

En outre, j'ai reçu quatre DOCUMENTS (lettres ou notes écrites) qui sont annexés au présent registre:

- ① lettre en date du 23/10/2014 de M. / Mme Patrick REITERINGER, Directeur Industriel de la SAS BÜRKERT, rue du Giessen, 67220 Triembach-au-Val - intervention n° 1 - 3 feuillets -
- ② lettre en date du 24/10/2014 de M. Bernard BAUD, Président de la DISTILLERIE G-E- MASSENER - 67220 VILLE - intervention n° 2 - 2 feuillets -
- ③ lettre en date du 24/10/2014 de M. Jean Louis HOERLE, Président de la CCI ALSACE, 10 place Gutenberg - CS 20003, 67085 STRASBOURG Cedex - intervention n° 3 - 2 feuillets -
- ④ lettre en date du 31 octobre 2014 de M. Jean-Claude CLAVERIE, Président d'ALSACE NATURE Bas-Rhin, 8 rue Adèle Riton 67000 STRASBOURG, reçue par courriel - intervention n° 4 - et par FAX; faisant DOUBLE EMPLOI -

Le présent registre ainsi que les quatre pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont

adressés par mes soins le 22 décembre 2014 à M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin.

Signature :

  
 Le Commissaire Enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU BAS - RHIN

ANNEXE n° 20

COMMUNAUTE DE COMMUNES

des

VAL D'ARGENT

**REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Projet  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
(SAGE)  
du Giessen et de la Lièpvrette**

Objet de l'enquête publique :

Assurer l'information et la participation du public lors de l'élaboration du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Giessen et de la Lièpvrette.

Le 25.08.14 -

  
Le Commissaire Enquêteur

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Elaboration du Schéma d'Aménagement et de  
Gestion des Eaux (SAGE) SIESSEN LIÈPRETTE  
concernant 27 communes du Département du  
Bas-Rhin et 6 communes du département du Haut-Rh.

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 8 septembre 2014

de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal administratif :

M/ Mme : VINCENT Adèle

Profession : Architecte

Durée de l'enquête : 33 jours consécutifs -

Date d'ouverture : du 29 septembre 2014 au 31 octobre 2014 inclus

les <u>Lundis</u>	de	<u>8</u> heures <u>00</u>	à	<u>12</u> heures <u>00</u>	, et
les <u>Mardis</u>	de	<u>14</u> heures <u>00</u>	à	<u>18</u> heures <u>00</u>	, et
les <u>Vendredis</u>	de	<u>8</u> heures <u>00</u>	à	<u>12</u> heures <u>00</u>	, et
les _____	de	<u>14</u> heures <u>00</u>	à	<u>17</u> heures <u>00</u>	

REGISTRE D'ENQUÊTE :

comportant vingt feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur; destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Communauté de Communes de Ville

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :  
la Préfecture du Bas-Rhin et du Haut-Rhin  
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RECEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur recevra le public :

les <u>jeudi 2/10/2014</u>	de	<u>14</u> heures <u>00</u>	à	<u>16</u> heures <u>00</u>
les <u>mercredi 23/10/14</u>	de	<u>16</u> heures <u>00</u>	à	<u>18</u> heures <u>00</u>
les _____	de	_____ heures _____	à	_____ heures _____

Voir extraits des textes réglementaires en page 32  
et de Selskack - cf. arrêté préfectoral

**OBSERVATIONS**

\* Le 30 septembre 2014 à 9<sup>h</sup>30

Suivi de l'enquête par le  
Commissaire Enquêteur :

Pas d'observation.

Le Commissaire Enquêteur

\* Le jeudi 2 octobre 2014 de 14<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>

Permanence du Commissaire  
Enquêteur :

Pas d'observation.

Le Commissaire Enquêteur

\* Le mercredi 8 octobre 2014 à 11<sup>h</sup>15

Suivi de l'enquête par  
le Commissaire Enquêteur :

Sans objet.

Le Commissaire Enquêteur

\*) Le mercredi 15 octobre 2014 à 16<sup>h</sup> 15

- M. Laurent STAHL, Vieille Papeterie -

à LIEPIRE - après consultation des

documents et information - sans observation  
écrite -

Série de l'enquête par le  
Commissaire Enquêteur

  
Le Commissaire Enquêteur

\*) Le mercredi 22 octobre 2014 de 15<sup>h</sup> 50  
à 18<sup>h</sup>

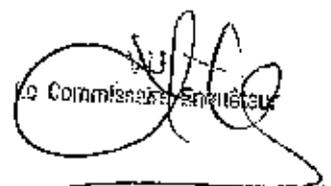
Permanence du Commissaire

Enquêteur :

1) Enregistrement de l'article de presse  
intitulé "Eau : de nouvelles menaces"

paru dans le DNA le 22 octobre 2014 -

Document n° 1 annexe - 1 feuille -

  
Le Commissaire Enquêteur

Cote d'Or du Val d'Argent

Fin de la permanence à 18<sup>h</sup>.

Le Commissaire Enquêteur

\* Le mercredi 29 octobre 2014 à 8<sup>h</sup>30

Suivi de l'enquête par le  
Commissaire Enquêteur

Sans objet.

Le Commissaire Enquêteur

Registre clos

Voir modalités  
en page 21/38

Le Commissaire Enquêteur



Le 31 octobre 2014 à 17 heures 00

le délai de l'enquête publique étant expiré,

je, soussigné VINCENT Adèle, commissaire enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant trente-trois jours consécutifs,

du 29 septembre au 31 octobre 2014 inclus.

Les observations ont été consignées au registre par une personnes (pages n° une à quatre).

En outre, j'ai reçu un DOCUMENT (lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre:

lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. / Mme \_\_\_\_\_  
① Document, article de presse paru dans les DNA - page  
Région du mercredi 22 octobre 2014 intitulé "Eau : de  
nouvelles menaces" - intervention n° 1.

Le présent registre ainsi que les une pièces qui y <sup>est</sup> sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le 22 décembre 2014 à M. le Prefet de la Région Alsace,  
Prefet du Bas-Rhin.

Signature :

  
Le Commissaire Enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU BAS - RHIN

ANNEXE n° 21

COMMUNAUTE DE COMMUNES

de SÉLESTAT

**REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE**

Projet  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
(SAGE)  
du Giessen et de la Lièpvrette

Objet de l'enquête publique :

Assurer l'information et la participation du public lors de l'élaboration du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Giessen et de la Lièpvrette.

Le 22.08.16

  
Le Commissaire Enquêteur

OBJET DE L'ENQUÊTE :  
Elaboration du Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux (SAGE) BIESSEN-  
RIEVRITE concernant 27 Communes des Départe-  
ment du Bas-Rhin et 6 Communes des départements du  
Haut-Rhin

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :  
 Arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 8 septembre 2014  
 de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal administratif :  
 M. / Mme : VINCENT Adèle  
 Profession : Architecte

Durée de l'enquête : 33 jours consécutifs  
 Date d'ouverture : du 29 septembre 2014 au 31 octobre 2014 inclus  
 les lundis au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 00 et  
 les " " de 13 heures 30 à 17 heures 30 ;  
 les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 00 et  
 les " " de 13 heures 30 à 17 heures 00 et

REGISTRE D'ENQUÊTE :  
 comportant vingt feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur; destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à la  
Communauté de Communes de VILLÉ

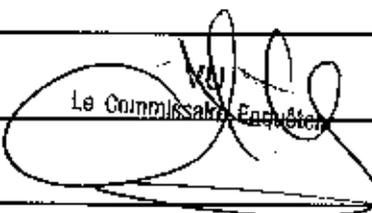
RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
 Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à la Préfecture du  
Bas-Rhin et à la Préfecture du Haut-Rhin  
 aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RECEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR à la Com Com de  
SELESTAT.  
 Le commissaire enquêteur recevra le public :  
 les mercredi 8/10/14 de 13 heures 30 à 15 heures 30  
 les vendredi 10/10/14 de 10 heures 00 à 12 heures 00  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Voir extraits des textes réglementaires en page 32  
du Val d'Argent : cf. arrêté préfectoral -  
 ⊕ Com Com de Villé et

OBSERVATIONS

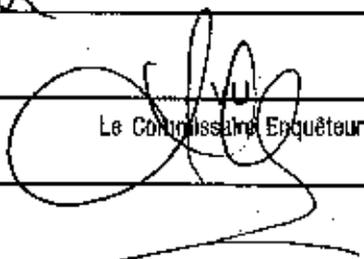
\* Le 29 septembre 2014 à 8<sup>h</sup> 40  
Suivi de l'enquête par le  
Commissaire Enquêteur:

Sans objet.   
Le Commissaire Enquêteur

\* Le mercredi 8 octobre 2014, de 13<sup>h</sup> 20 à  
15<sup>h</sup> 30, permanence du  
Commissaire Enquêteur:

Pas d'observation.   
Le Commissaire Enquêteur

\* Le mercredi 15 octobre 2014, à 11<sup>h</sup> 30  
Suivi de l'enquête par le  
Commissaire Enquêteur

Sans objet.   
Le Commissaire Enquêteur

23 10 2014

Daniel BILLETACH

Sebstak

Une constatation : Il reste une grande marge d'amélioration

- ① de participation et de réappropriation du grand public dans le travail de protection de la ressource naturelle et de ses espaces.

Bu

\* Le vendredi 24 octobre 2014, de 9<sup>h</sup> 50 à 12<sup>h</sup>

Permanence du Commissaire  
Enquêteur :

Présence de 10 à 11h de Mr Marcel ROSSIVITIN de Sebstak présentant un lotissement autorisé et approuvé<sup>1901</sup> en son périmètre augmenté par la

- ② Ville de Sebstak. APVL du (lot) BATHNEL VILLE de SEBSTAK section 12. Association constituée pprigiessen@gmail.com (Christophe BLOCK - Daniel BILLETACH) Marcel ROSSIVITIN.

Fin de la permanence à 12<sup>h</sup>

  
Le Commissaire Enquêteur

\* Le vendredi 31 octobre 2014 à 9<sup>h</sup>30

Suivi de l'enquête par le  
Commissaire Enquêteur -

Sans objet.

Le Commissaire Enquêteur

31 octobre 2014 - Mh - Bick Franine - Acheuil Br

Je suis étonnée par le classement en zone "risque  
inondation" (carte 13) de tout le bon de la commune de  
Acheuil Br. A ma connaissance, il n'y a eu jamais  
aucune crue ayant historiquement touchée la commune.

En période sèche, seuls subsistent quelques "trous" d'eau  
qui permettent à peine à la faune piscicole de se  
maintenir. Ne faudrait-il pas revenir à des usages  
réguliers comme cela se pratiquait autrefois ?

D'autre part, je suis favorable au maintien de la  
part du terrain (entre Acheuil Br et Acheuil) qui  
née une zone tampon entre le village et la zone

industrielle (et notamment la production massive pour  
 ses émanations) ainsi que le village et l'autostrade  
 A 35 (très bruyante). C'est pourquoi j'attire  
 également l'attention sur la pratique d'un moto-cars  
 "pauvre" le long de la route d'eau. M J

3

Le 31 octobre 2014 à 13<sup>h</sup> 30

Suivi de l'enquête par le  
Commissaire Enquêteur

Visa pour légalisation de l'intervention n°3

VU  
Le Commissaire Enquêteur

Registre clos

Visé modalités  
en page 31/38.

VU  
Le Commissaire Enquêteur

Le 31 octobre 2014 à 17 heures 00

le délai de l'enquête publique étant expiré,

je, soussignée VINCENT Adèle, commissaire enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant trente-trois jours consécutifs,

du 29 septembre au 31 octobre 2014 inclus.

Les observations ont été consignées au registre par trois personnes (pages n° une à cinq).

En outre, j'ai reçu aucune lettres ou notes écrites (qui sont annexées au présent registre:)

~~lettre en date du de M. / Mme~~

Le présent registre ainsi que les pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le 22 décembre 2014 à M. Le Prefet de la Région Alsace, Prefet du Bas-Rhin.

Signature :

Le Commissaire Enquêteur